

RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION (AJERCO)

Préavis du Comité de direction No 02/2023 relatif au Budget 2024 de l'AJERCO

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Chantal Di Lallo
- Isabelle Mancino
- Anne-Lise Rime
- Nicole Reymond, rapporteur
- Valérie Faine (excusée)
- Sonja Saturnin (excusée)
- Lionel Vidoudez (excusé)

A rencontré une délégation du CODIR de l'AJERCO le jeudi 7 septembre 2023 à Cossonay-Ville, en présence de M. Yves Jauner, Président du CODIR, Mme Laurence Peytregnet, membre du CODIR ainsi que M. Borgeaud, Président de l'AJERCO et directeur de l'ARAS, M. Damien Pourplanche, boursier. M. Albert Emery, Président du Conseil intercommunal est invité. Nous remercions le CODIR ainsi que M. Borgeaud d'avoir présenté le budget détaillé commenté les graphiques d'évolutions des coûts par habitant et par commune et donné réponse à nos questions.

La commission s'est ensuite réunie sur place et des échanges par courriel ont permis d'établir le rapport qui suit :

Le budget 2024 est supérieur par rapport à celui de l'année précédente CHF 21'534'010.-, versus 17'101'354.00 au budget 2023, soit une augmentation de 4'432'656.-. La part du montant facturé aux Communes est de 7'503'448.00, soit une augmentation de 1'139'628.- pour le préscolaire, l'accueil familial et le parascolaire.

Une coquille est à relever dans le tableau de répartition des coûts par communes, car il manque dans le bas du tableau la nouvelle structure d'UAPE de Cossonay de 48 places. Le total étant juste, il n'y a pas de modification dans les facteurs de répartition des coûts.

L'augmentation des coûts se décline pour les raisons suivantes :

- Augmentation significative des nouvelles places d'accueils, de la masse salariale de l'administration dû à la charge des nouvelles structures, de nouveau locaux administratifs, des revalorisations salariales et l'indice IPC. Le chiffre définitif sera connu d'ici la fin de l'année 2023. Cette adaptation salariale pour l'AJERCO devrait entraîner une augmentation des coûts estimée à CHF 238'000.- pour les communes.
- Augmentation du nombre de places par rapport au budget 2023 de 66 places en préscolaire dont 22 dès août 2023 hors budget et 44 en janvier 2024. Avec l'arrivée en août 2024 de la nouvelle structure « Nouvelle Terre », le nombre de 88 places que prévoyait le plan de développement 2020-2025 en préscolaire, sera supérieur de 22 places. Nous aurions aimé être consultés pour cette opération avant la mise en place du futur plan de développement de 2025-2030. Même si ces places d'accueils en préscolaire collectifs sont une demande pressante des parents, cela impacte les budgets 2024 des 27 communes pour un montant total de 117'888.- pour 22 places en sus sur les 5 premiers mois de son ouverture en 2024. Ce qui fait une augmentation de 4.50 par habitant.

Augmentation de 45 places en UAPE dont, 48 au 1^{er} janvier 2024 à Cossonay moins 3 places des Frimousses en 2023.

Et qu'en est-il des 24 places supplémentaires dès août 2024 des P'tits Guêpiers à Penthaz annoncées dans le Budget 2024 page 33 compte 585 mais pas dans le préavis ? est-ce une coquille ?

- Le prix de l'électricité, et du gaz va encore augmenter en 2024, une marge de sécurité a été incluse dans le budget 2024, voir sous les divers postes « achat eau et énergie ».
- Diverses augmentations de locations, frais de repas, changements de matériel informatique etc. sont décrites dans le préavis et ne font pas l'objet de commentaire supplémentaire de la part de la commission.
- Le prélèvement de CHF 17'900.- du fonds de réserve poste 591.4801.0 est dédié à l'aménagement intérieurs et extérieurs de la garderie La Toupie en 2024.
- Le prélèvement de CHF 15'000.- du fonds de réserve poste 591.4801.0 est dédié au réaménagement pour mise en conformité avec les exigences de l'OAJE à Croquelune en 2024.

Concernant l'accueil en milieu familial Il est relevé que l'effort de revalorisation salariale, du 13ème salaire, le fait de pouvoir appartenir à une entité, de bénéficier de soutien est en train de se mettre en place. Toutefois malgré ses mesures, le nombre d'AMF et d'enfants pris en charge n'augmente pas.

Conclusions :

La mise en place des nouvelles exigences, la revalorisation salariale, les annuités, l'IPC et l'augmentation des places d'accueil va entraîner un coût supplémentaire pour les communes de 1'139'628.- par rapport au budget 2023 et s'élevé à 7'503'448.- pour le budget 2024.

Après avoir pris connaissance du préavis no 02/2023 Budget 2024

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 02/2023 du Comité de Direction, soit

- D'approuver le budget 2024 de l'AJERCO tel que présenté
- D'approuver le prélèvement de CHF 15'900.- du fonds de réserve, poste 540.4801.0
- D'approuver le prélèvement de CHF 15'000.- du fond de réserve poste 590.4801.0

La Sarraz, le 15 septembre 2023

Chantal Di Lallo, Vufflens-la-Ville



Isabelle Mancino, Chavannes-le-Veyron



Anne-Lise Rime, L'Isle



Nicole Reymond, La Sarraz, rapporteur

